

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable

2024

S
M
A
E
P

A
D
O
U
R

C
O
T
E
A
U
X



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour
l'exercice 2024 conformément à l'article L2224-5 du code général des
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

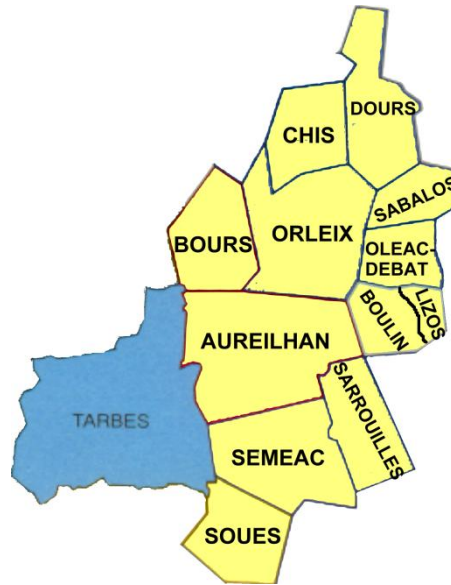
Sommaire

I - INDICATEURS TECHNIQUES	p 3
A – PRODUCTION	p 3
1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée	p 3
2) Comparaison mensuelle des volumes d’eau produits au cours des années 2023 et 2024	p 3
3) Comparaison mensuelle des volumes d’eau importés au cours des années 2023 et 2024	p 4
4) Rapport des volumes produits sur les volumes importés au cours des 14 dernières années	p 4
5) Evolution et comparaison entre la production et le volume mis en distribution au cours des 15 dernières années	p 5
B – LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION	p 6
1) Le réseau	p 6
2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable	p 6
3) Renouvellement des compteurs	p 7
4) Les réservoirs	p 7 à 9
5) Le nombre d’habitants	p 10
6) Le nombre d’abonnés	p 10
7) Les volumes facturés (après écrêtements)	p 11
8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable	p 12
9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans	p 14
10) Indices de performance	p 15
a) Indice linéaire de perte de réseau (ILP)	p 15
b) Taux d’occurrence des interruptions de service non programmées	p 15
c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	p 15
d) Indice linéaire de consommation	p 16

C – LA QUALITE DE L’EAU	p 16
1) Le type de traitement	p 16
2) Surveillance de la qualité de l’eau distribuée	p 16
3) Conclusions de l’Agence Régionale de Santé Occitanie	p 17
D – PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT	p 18
II – INDICATEURS FINANCIERS	p 19
A – LE PRIX DE L’EAU	p 19
1) Tarification	p 19
a) Le type de tarification	p 19
b) Les modalités de tarification	p 19
2) Le prix de l’eau	p 19 à 20
B – BILAN ET PERSPECTIVES	p 21 à 22
C – ANNEXES	
Annexe 1 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	p 23
Annexe 2: Note d’information de l’agence de bassin Adour Garonne	p 24 à 27

Le SMAEP Adour Coteaux est un Syndicat Mixte composé de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées et des communes de Boulín, Dours, Lizos, Oléac-Debat et Sabalos. Il produit, transporte et distribue l'eau potable sur les communes suivantes :

- Aureilhan
- Boulín
- Bours
- Chis
- Dours
- Lizos
- Oléac-Debat
- Orleix
- Sabalos
- Sarrouilles
- Séméac
- Soues



I - INDICATEURS TECHNIQUES

A - PRODUCTION

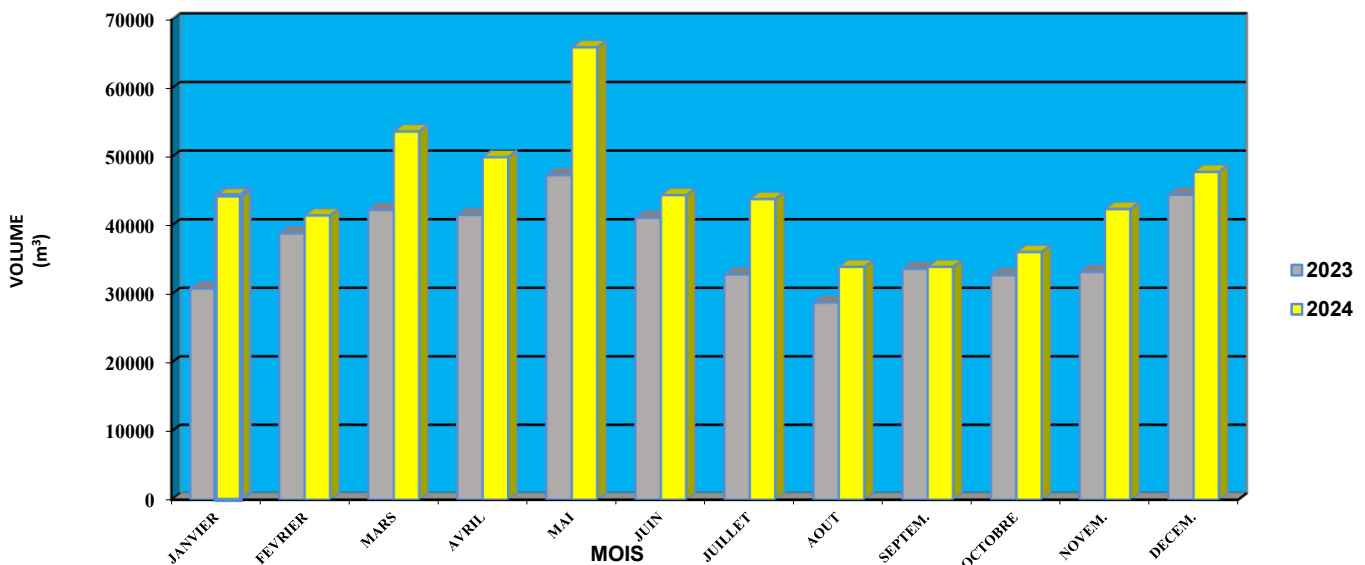
Le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) Adour Coteaux utilise, pour sa production d'eau potable, un point de prélèvement situé sur la commune de Soues. La quantité d'eau produite étant insuffisante au regard des volumes consommés, le SMAEP achète de l'eau en gros à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

1) Localisation du point de prélèvement et nature de la ressource utilisée

Il s'agit de deux puits à drains rayonnants situés rive droite de l'Adour (parcelles AM n°121 et 164 à Soues).

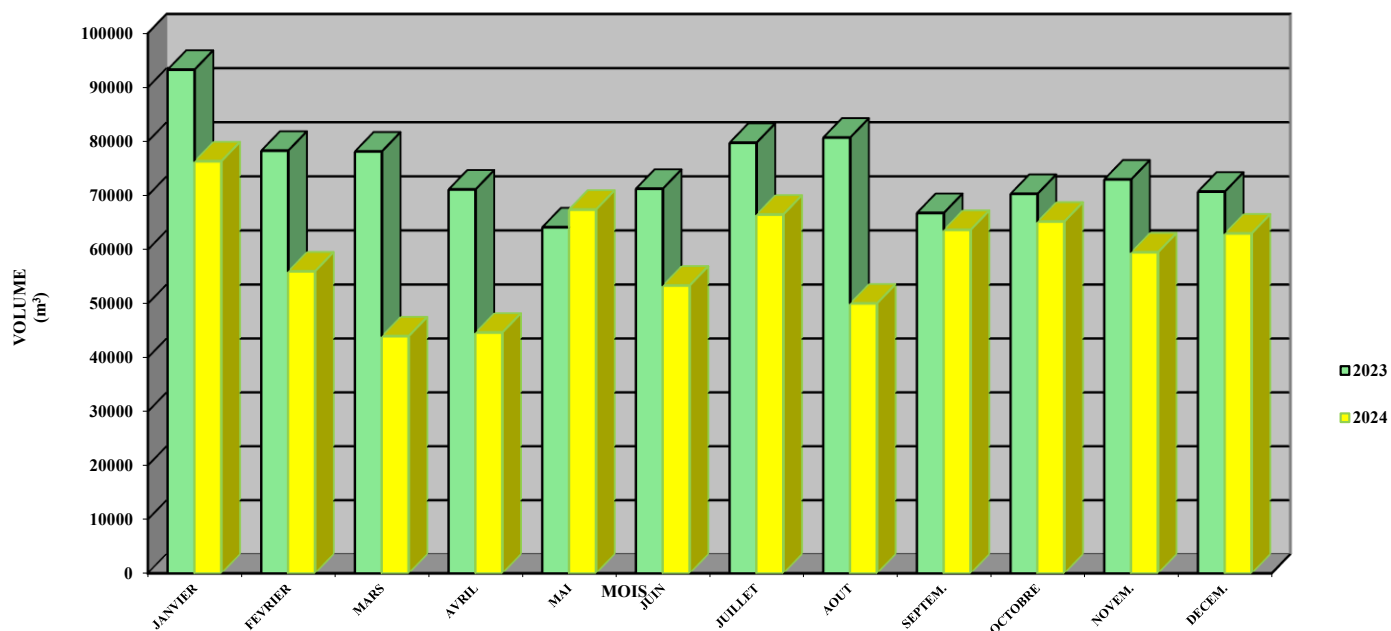
2) Comparaison mensuelle des volumes d'eau produits au cours des années 2023 et 2024

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
2023	30877	38905	42325	41579	47375	41199	32922	28802	33724	32821	33297	44540	448366
2024	44447	41503	53746	50003	66003	44471	43900	34021	34021	36182	42433	47854	538584
Variation %	30,53	6,26	21,25	16,85	28,22	7,36	25,01	15,34	0,87	9,29	21,53	6,93	16,75



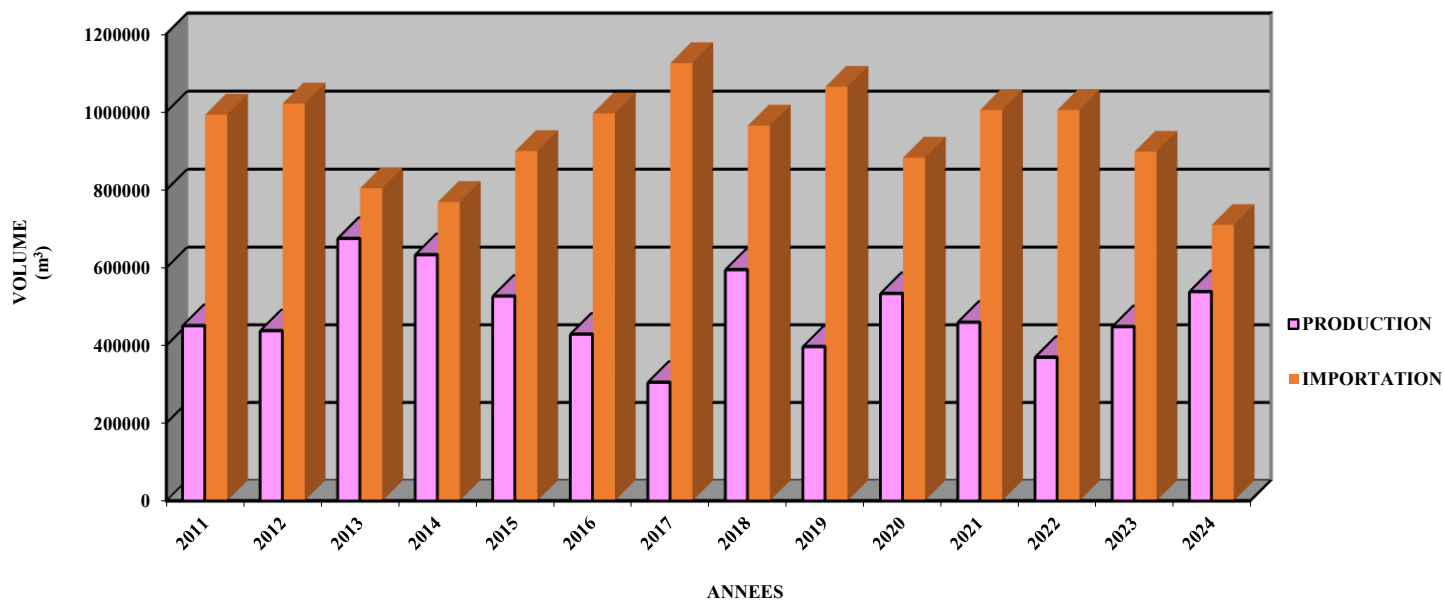
3) Comparaison mensuelle des volumes d'eau importés au cours des années 2023 et 2024

Les achats d'eau compensent la production des puits du captage de Soues. Ces quantités sont variables et proportionnelles par rapport à la production des puits et à la consommation.



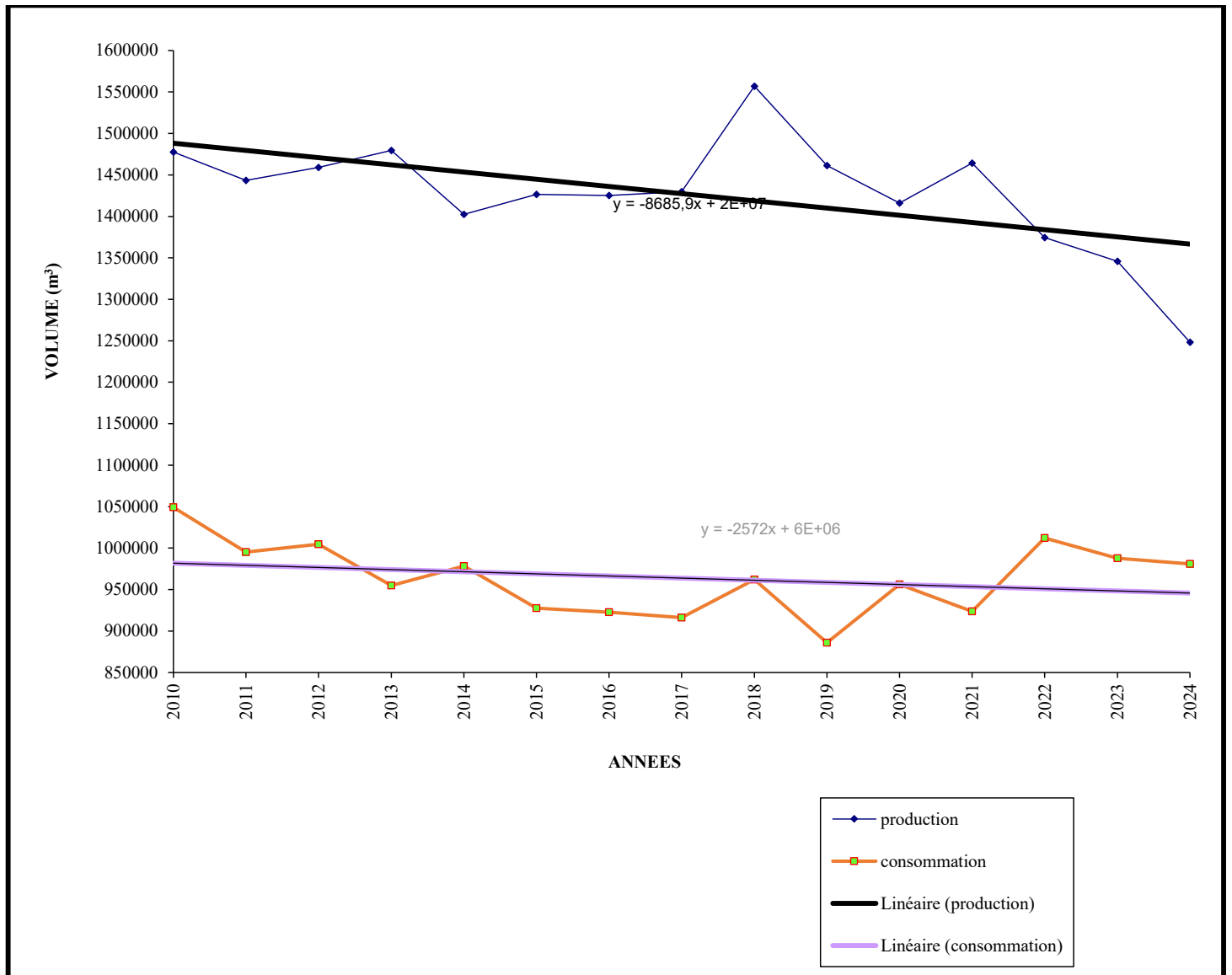
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total annuel
2023	93284	78301	78154	71134	64146	71272	79768	80728	66792	70322	72986	70735	897622
2024	76346	55995	43980	44658	67403	53377	66500	50061	63671	65196	59520	63004	709711
Variation %	-22,19	-39,84	-77,70	-59,29	4,83	-33,53	-19,95	-61,26	-4,90	-7,86	-22,62	-12,27	-26,48

4) Rapport des volumes produits sur les volumes d'eau importés au cours des 14 dernières années



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Production	450847	437856	675396	633671	527099	429026	305116	595204	397021	533908	459720	369560	448366	538584
Importation	992612	1021315	804122	768765	899286	996096	1124700	964598	1064242	882333	1004646	1004782	897622	709711
Volume total	1443459	1459171	1479518	1402436	1426385	1425122	1429816	1559802	1461263	1416241	1464366	1374342	1345988	1248295
Rapport Production Importation	0,45	0,43	0,84	0,82	0,59	0,43	0,27	0,62	0,37	0,61	0,46	0,37	0,50	0,76

5) Evolution et comparaison entre la production et le volume mis en distribution au cours des 15 dernières années



B - LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

1) Le réseau

Répartition, par commune, des longueurs de réseaux :

COMMUNE	Linéaire de conduites (km)	Linéaire de conduites (%)	Nombre de branchements	Nombre de branchements/km	Linéaire de branchements (km)
Aureilhan	73,17	28,97%	4200	57	21,38
Boulin	14,25	5,64%	141	10	0,92
Bours	14,83	5,87%	466	31	3,16
Chis	5,81	2,30%	143	25	0,87
Dours	3,46	1,37%	113	33	1,29
Lizos	1,72	0,68%	58	34	0,34
Oléac-Debat	4,58	1,81%	78	17	0,51
Orleix	22,6	8,95%	939	42	6,45
Sabalos	1,89	0,75%	77	41	0,64
Sarrouilles	11,58	4,58%	332	29	2,65
Séméac	67,57	26,75%	2997	44	17,80
Soues	31,11	12,32%	1497	48	7,73
TOTAL	252,57		11041	44	63,74

Les linéaires de canalisations sont calculés à partir du logiciel du SIG (mise à jour continue)

* la commune de Boulin fait apparaître un rapport du nombre de branchements au kilomètre faible mais qui est à relativiser puisque cette commune est dotée de trois réseaux différents (réseau de distribution gravitaire, réseau de distribution surpressé et réseau d'adduction).

Par ailleurs le SMAEP Adour Coteaux est copropriétaire de 7,34 km de réseau d'adduction sur les communes de Arcizac-Adour, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Salles-Adour, Soues et Vielle Adour. Cette canalisation en fonte ductile de 350 mm relie le réservoir de La Poutge situé à Vielle-Adour et la station de pompage située à Soues. En 2023, le linéaire de réseau était de 251.74 km et le nombre de branchements de 10885 (plusieurs points de comptage peuvent être raccordés sur un même branchement).

2) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable à partir du DN 60

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations renouvelées en 2024}}{\text{longueur du réseau}} \times 100 = \frac{2.660}{252.57} \times 100 = 1.05\%$$

Taux moyen de renouvellement des réseaux et des branchements

$$\frac{\text{longueur cumulée des canalisations et des branchements renouvelés en 2023}}{\text{longueur du réseau} + \text{longueur des branchements}} \times 100$$
$$= \frac{2.66 + 0.78}{252.57 + 63.74} \times 100 = 1.08\%$$

3) Renouvellement des compteurs

ANNEES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de compteurs changés	617	700	878	1006	650	607	766	462	454	687	721	978

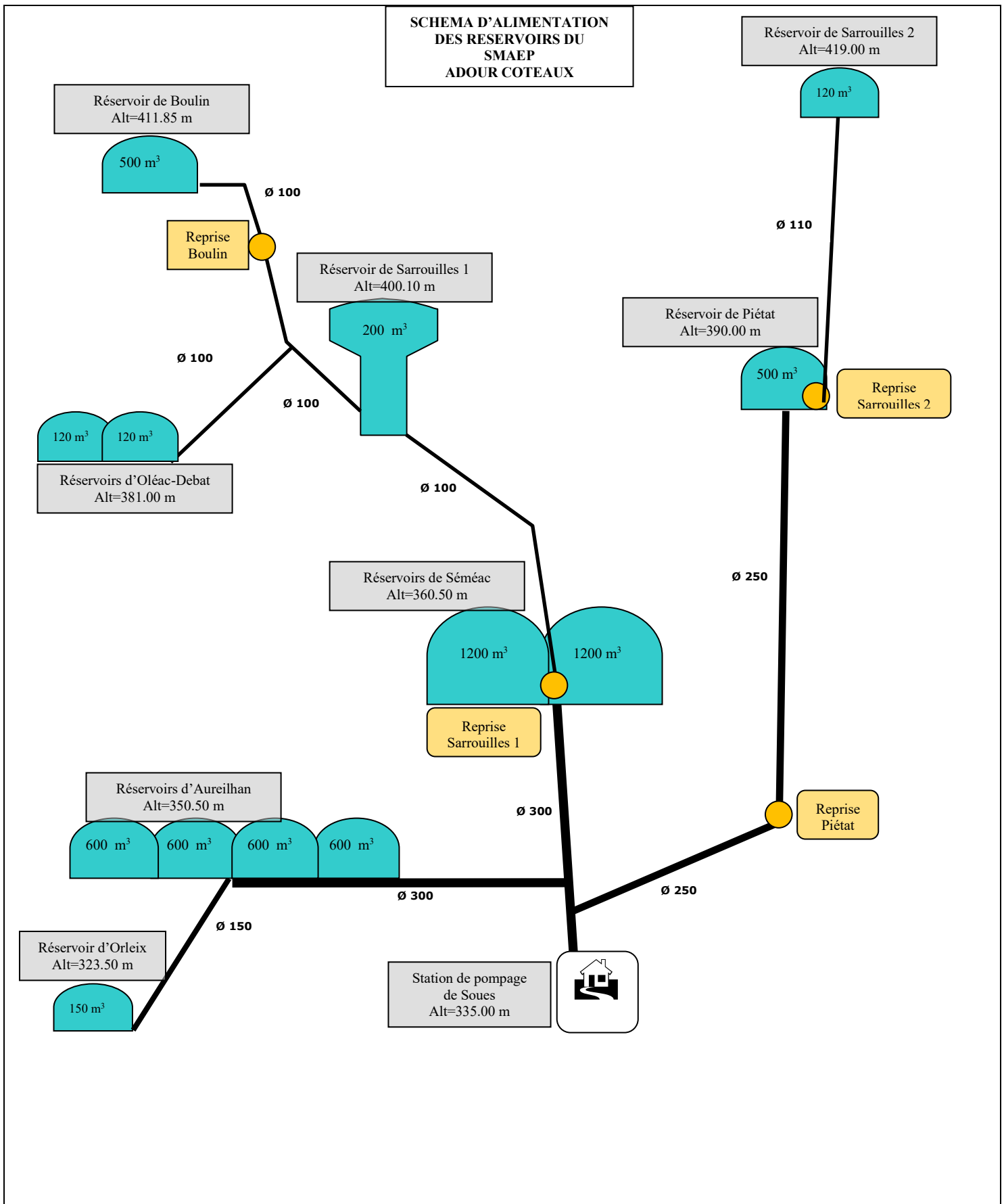
4) Les réservoirs

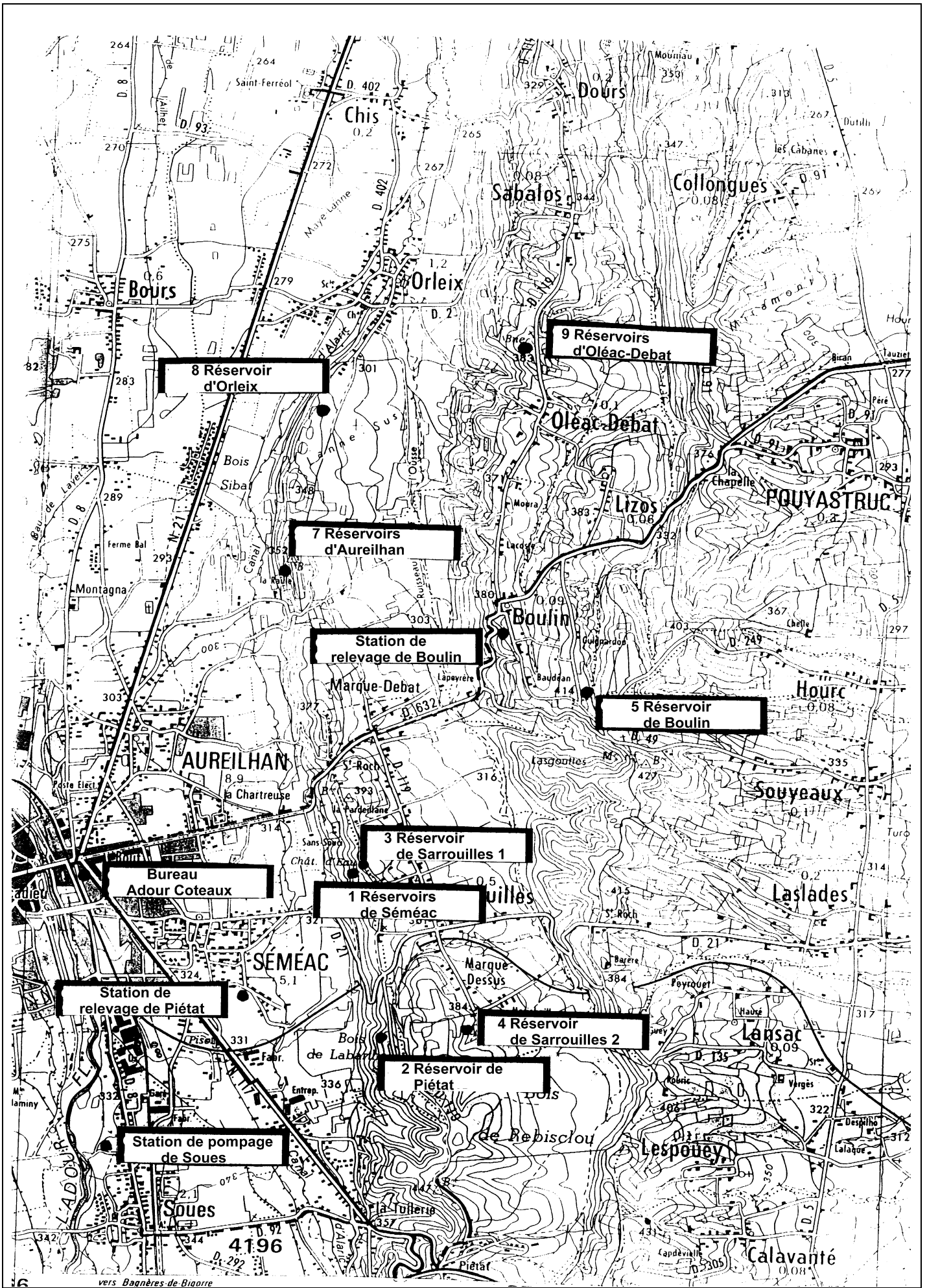
Ils permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement. En 2024, ils étaient les suivants :

CARTE	COMMUNE	DENOMINATION	VOLUME STOCKE	Renouvellement Hydraulique	Renouvellement Génie Civil
1	SEMEAC	SEMEAC	2 x 1200 m ³	2006-2007	2006-2007
2	SEMEAC	PIETAT	500 m ³	2022	2023
3	SARROUILLES	SARROUILLES I	200 m ³	2003	2003
4	SARROUILLES	SARROUILLES II	120 m ³	2013	Non programmé
5	BOULIN	BOULIN	500 m ³	2020	2020
6	OLEAC-DEBAT	OLEAC-DEBAT	2 x 120 m ³	2023	PPI 2030
7	AUREILHAN	AUREILHAN	4 x 600 m ³	2003	Non programmé
8	ORLEIX	ORLEIX	150 m ³	2023	PPI 2029
TOTAL		8 RESERVOIRS	6510 m³		

Globalement, le volume total de stockage permet une réserve d'eau correspondant à une journée de consommation.

**SCHEMA D'ALIMENTATION
DES RESERVOIRS DU
SMAEP
ADOUR COTEAUX**





5) Le nombre d'habitants (population municipale et totale 2022- en vigueur le 01/01/2025)

	Municipale	Totale
AUREILHAN	8 033	8157
BOULIN	300	309
BOURS	889	907
CHIS	302	308
DOURS	219	225
LIZOS	112	116
OLEAC-DEBAT	183	185
ORLEIX	1 929	1971
SABALOS	148	150
SARROUILLES	541	555
SEMEAC	5 202	5293
SOUES	3 000	3040
Total	20 858	21 216

En 2023, le nombre d'habitants (population municipale) était de 21 173.

6) Le nombre d'abonnés

Il comprend :

- les ménages
- les entreprises
- les établissements publics
- autres : jardins ou terrains non construits

Il se répartit de la façon suivante (au 31 décembre)

ANNEE	2021	2022	2023	2024
AUREILHAN	3764	3812	3886	3922
BOULIN	129	130	127	128
BOURS	426	430	427	428
CHIS	133	134	134	133
DOURS	108	108	107	109
LIZOS	53	52	54	55
OLEAC-DEBAT	76	75	77	78
ORLEIX	896	905	896	908
SABALOS	73	74	74	74
SARROUILLES	292	296	306	308
SEMEAC	2681	2709	2741	2769
SOUES	1474	1485	1491	1486
TOTAL DES ABONNES	10105	10210	10320	10398

Soit une augmentation par rapport à 2023 de 78 abonnés soit 0.75 %.

D'autre part, le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 8 jours ouvrable, ce qui signifie une ouverture de branchement avant la 10^{ème} journée suivant la réception de la demande.

7) Les volumes facturés (après écrêtements)

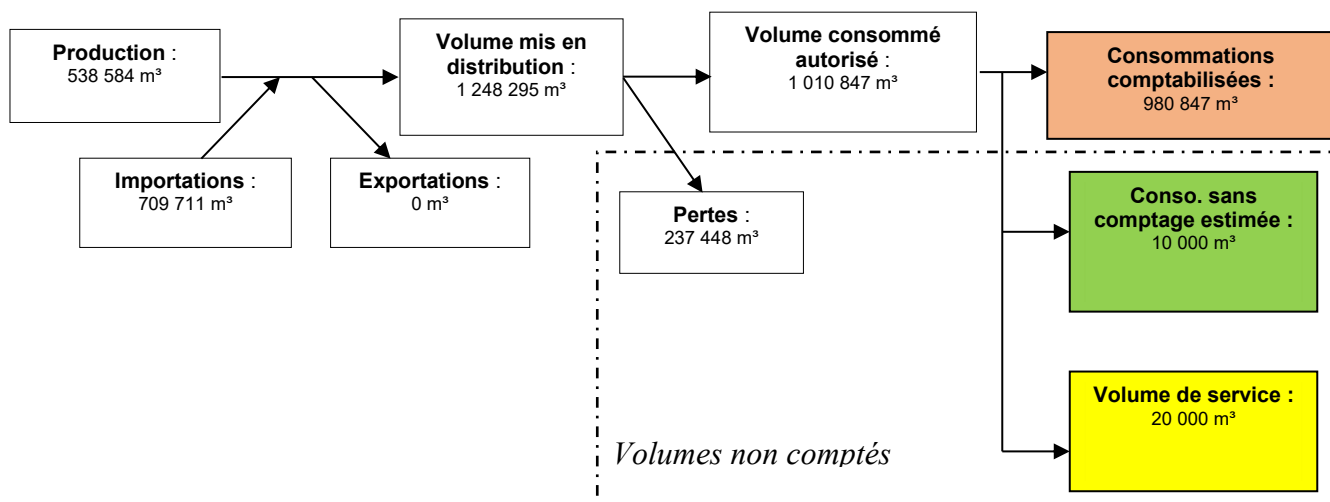
Volumes facturés entre 2023 et 2024 en m ³			
	2023	2024	Variation
AUREILHAN	377349	325089	-13,85%
BOULIN	12050	13494	11,98%
BOURS	34556	37692	9,08%
CHIS	13215	16824	27,31%
DOURS	10091	10425	3,31%
LIZOS	3982	4020	0,95%
OLEAC DEBAT	8781	8541	-2,73%
ORLEIX	88837	115263	29,75%
SABALOS	6035	6458	7,01%
SARROUILLES	35909	38615	7,54%
SEMEAC	250972	251381	0,16%
SOUES	111441	126717	13,71%
Total	953218	954519	0,14%

8) Schéma des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Les pertes sont constituées dans l'ordre décroissant par :

- les fuites sur le réseau
- l'utilisation des poteaux d'incendie
- les purges des réseaux d'eau
- les dégrèvements
- les nettoyages annuels des réservoirs

□



consommation comptabilisés (dont dégrèvements)

- volume comptabilisé non domestique (VP 201)
- volume comptabilisé domestique (VP 063)

Consommation (sans comptage) estimée (VP 221)

- prise d'eau sur les poteaux d'incendie

Volume de service (VP 220) : nettoyage des réservoirs, purges, désinfection

Les écrêtements de facture sur les factures de 2024 représentent 26 328 m³ (34 574 m³ en 2023)

Interventions réalisées en 2024 (suivant les diamètres de canalisation)

La synthèse des rapports de travaux de réparations effectués sur les conduites fait apparaître un nombre plus important de fuites sur les diamètres de 60 et 80 mm.

Les périodes d'intervention se situent après de fortes pluviométries et les périodes de gel.

	Branchement	40	50	60	80	100	110	125	150	175	200	250	TOTAL FUITES REPARÉES
Aureilhan	2			5	3	1		1					12
Bours													
Boulin				1									1
Chis													
Dours						1							1
Lizos													
Oléac-Debat													
Orleix	1												1
Sabalos													
Sarrouilles													
Séméac	1			6	4	2			1				14
Soues			1										1

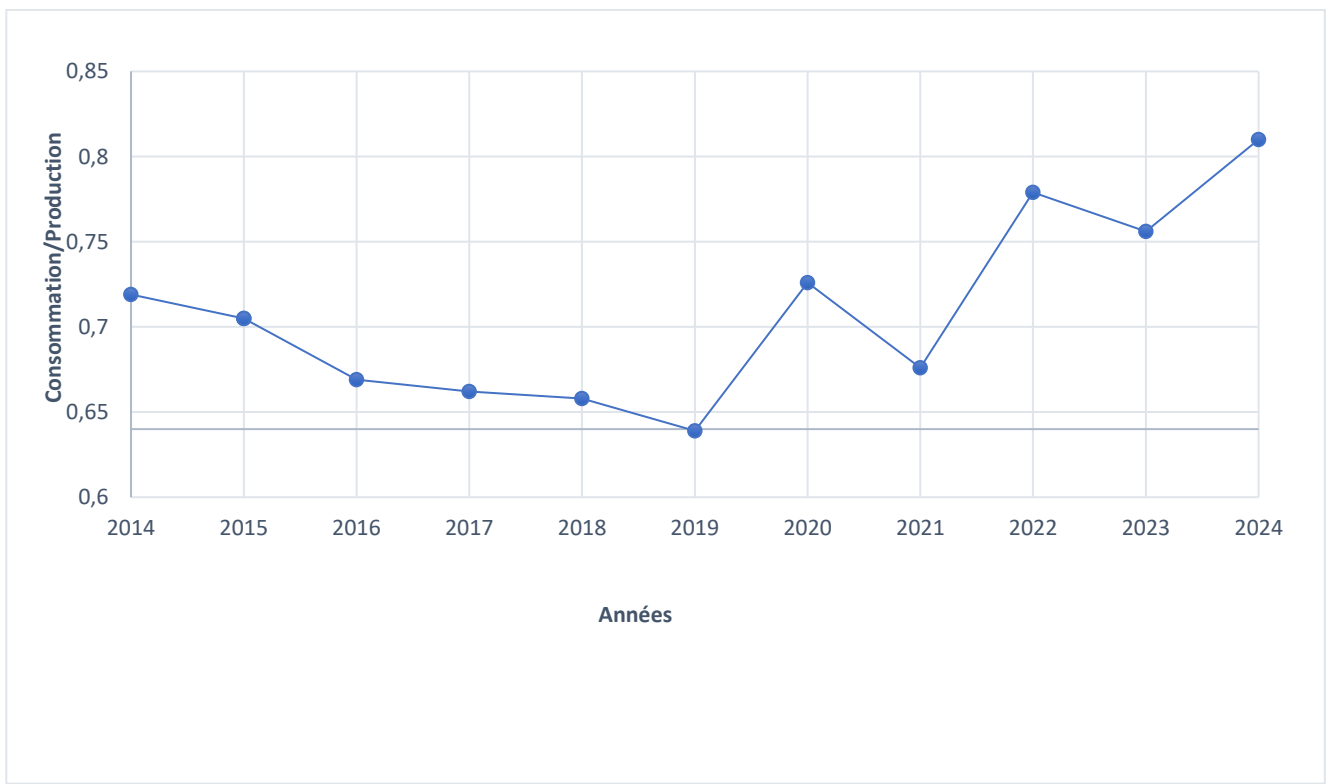
NOMBRE DE FUITES REPARÉES EN 2024 :30

Tableau du nombre de fuites réparées au cours des 10 dernières années

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de fuites réparées	29	41	27	31	34	45	28	26	30	13	30

9) Evolution du rapport consommation / production sur 10 ans (P104.3)

Année	Production (m ³)	Volume consommé autorisé (m ³)	Rendement (%)
2015	1426385	1004943	0,705
2016	1425122	952827	0,669
2017	1 429 816	946 153	0,662
2018	1 557 019	1 023 864	0,658
2019	1 461 263	934 012	0,639
2020	1 416 241	1 027 883	0,726
2021	1 464 366	957 846	0,654
2022	1 374 342	1 070 890	0,779
2023	1 345 988	1 017 792	0,756
2024	1 248 295	1 010 847	0,810



10) Indices de performance (décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)

a) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP)

$$\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé}}{\text{longueur du réseau} * 365} = \frac{1\,248\,295 - 1\,010\,847}{252,57 * 365} = 2.57 \text{ m}^3/\text{j}/\text{km}$$

En 2023, l'Indice Linéaire de Pertes était de 3.57 m³/j/km

A titre indicatif : valeurs I.L.P acceptables par rapport au type de réseau

Type de réseau	I.L.P en m ³ /j / km
Rural	< 3
Intermédiaire	< 7
Urbain	< 20

b) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le nombre de coupures d'eau dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance est lié au nombre de réparations de fuites.

$$\frac{30 * 1000}{10398} = 2.88 \text{ par millier d'abonnés}$$

c) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2).

Notre indice est de 105 points sur 120. Le détail est présenté en annexe 1

Les principales caractéristiques de l'indice sont données dans le tableau ci-dessous :

Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesure	OUI
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitation et renouvellement de réseau (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire de de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	100 %
Intégration dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériaux date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	OUI
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	75 %
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouse, purges, PI...) et des servitudes de réseaux	OUI
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages De stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	OUI
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	OUI
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	NON
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	OUI
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement etc)	OUI
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé, Assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI

d) Indice linéaire de consommation

$$\frac{\text{conso comptabilisées} + \text{volume de service} + \text{conso sans comptage estimée}}{\text{longueur du réseau} * 365}$$
$$= \frac{1\ 010\ 847 + 10\ 000 + 20\ 000}{252.57 * 365} = 10.96 \text{ m}^3/\text{km}/\text{j}$$

En 2023, l'Indice Linéaire de Consommation était de 11.07 m³/km/j

C -LA QUALITE DE L'EAU

1) Le type de traitement

A titre préventif et suivant les qualités des ressources, le type de traitement existant a été pour 2024 :

- Station de Soues : 1 unité de traitement par chlore gazeux (renouvellement en 2014 et mise en service en 2015). Cette nouvelle unité traite automatiquement le mélange issu de la production du captage de Soues et de l'achat d'eau en gros.
- Réservoir de Sarrouilles I : 1 unité de traitement par ultra-violet (U.V.)

2) Surveillance de la qualité de l'eau distribuée

Les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine sont définies par l'arrêté du 11 janvier 2007.

La fréquence des contrôles est définie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon 2 critères :

- le contenu des paramètres à prendre en compte dans les analyses :
 - bactériologiques
 - physico-chimiques
- le type d'analyse à réaliser pour :
 - la ressource (en fonction du débit)
 - la distribution (en fonction de la population)

3) Conclusions de l'Agence Régionale de Santé Occitanie



ZONE DE DISTRIBUTION : ADOUR COTEAUX

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2023 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ARGADOS, PUIIS 4 DE HUIS 2, PUIIS 5 DE HUIS 2, PUIIS 6 DE HUIS 2, PUIIS 7 DE HUIS 2, PUIIS SYNDICAT (REALIMEN), SOURCE HOUNT NEGRO. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 20669 personnes sur 12 communes. Le responsable des installations est : « SM AEP ADOUR-COTEAUX ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SM AEP ADOUR-COTEAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **45**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est de 50 milligrammes/L.

Nombre de prélèvements : **39**
Valeur moyenne : **13,9 mg/L**
Valeur maxi : **22 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme pesticides regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé

Nombre de prélèvements : **6**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **274**
Valeur maxi : **0,015 microgramme/L**

TURBIDITÉ

A Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **45**
Valeur maxi : **0,51 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **15,3 °f**
Valeur maxi : **16 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santa.gov.fr

Édité le 01/05/2025

UDI 065000757

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres ou familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité.

D– *PERSONNEL AFFECTE AU SYNDICAT* (Situation au 31/12/24)

- Service administratif :
 - 1 Attaché
 - 1 Adjoint Administratif contractuel
 - 1 Agent de Maîtrise principal (régisseur principal)

- Service Technique :
 - 1 Ingénieur principal
 - 1 Agent de maîtrise principal
 - 1 Adjoint Technique principal 1^{ère} classe
 - 2 Adjoints Techniques principaux 2^{ème} classe
 - 1 Adjoint Technique contractuel
 - 1 emploi SPET 8 h/semaine (entretien des locaux)

Le personnel du Service Technique est affecté aux tâches les plus diverses : déplacement de compteurs, réparations courantes sur le réseau ou les branchements, remplacement des compteurs, remise à niveau des bouches à clé, nettoyage des réservoirs, recherche des fuites

Il est à noter que les travaux les plus importants (réalisations d'extensions ou de remplacement des, canalisations, des branchements particuliers et des fuites importantes) nécessitent la mise en œuvre d'un personnel et de matériels plus spécifiques. Dans ce cas, le SMAEP Adour Coteaux fait appel à l'entreprise retenue dans le cadre d'un marché à bons de commande pour une période de 4 ans (2021- 2025).

II INDICATEURS FINANCIERS

A - LE PRIX DE L'EAU

1) Tarification

Le S.M.A.E.P ADOUR COTEAUX est assujéti à la T.V.A. de 5,5 %

a) *Le type de tarification*

Le prix de l'eau est composé d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (volume d'eau consommé).

La part fixe (abonnement), facturée au prorata temporis, est applicable à tous les abonnés, en fonction du nombre de logements et sans distinction du diamètre du compteur.

b) *Les modalités de tarification*

Tous les abonnés qu'ils soient ménages, entreprises, collectivités territoriales, établissements publics sont soumis à la même tarification.

2) Le prix de l'eau

Le prix de l'eau est identique pour les 12 communes constituant le SMAEP ADOUR COTEAUX

	Désignation	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50.15	50.15	0 %
Part Variable [€ HT/m ³]	le m ³	1.0434	1.0434	0 %
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0.083	0.083	0 %
	Redevance de pollution domestique	0.3300		
	Redevance consommation eau		0.3200	
	Redevance performance réseau d'eau		0.0700	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

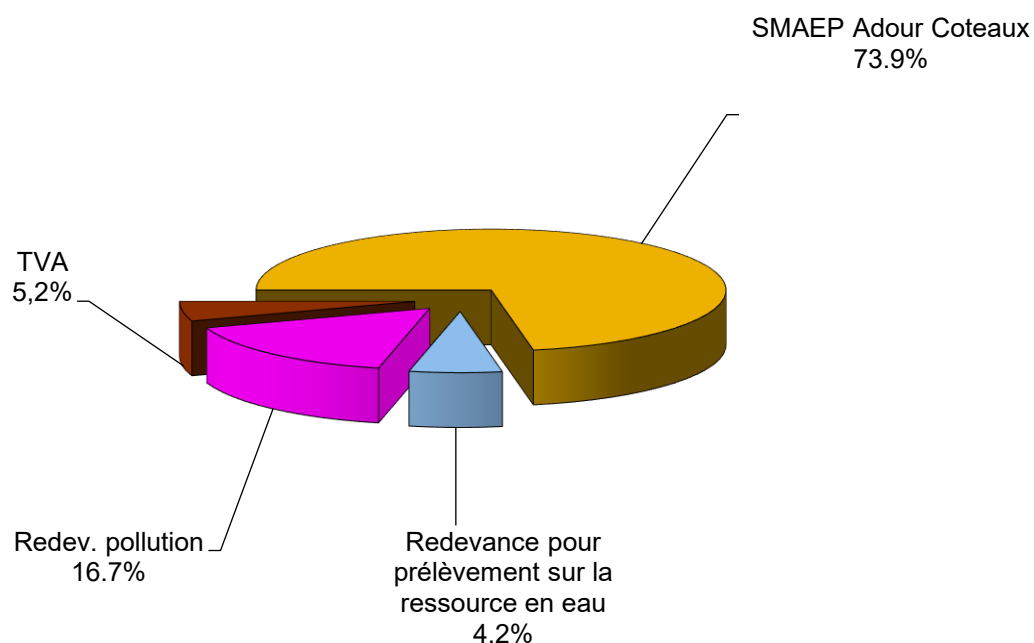
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2025	Variation
SMAEP Adour Coteaux	175.36	175.36	0.00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	9.96	9.96	0.00 %
Redevance de pollution domestique	39.60		
Redevance consommation eau		38.40	
Redevance performance réseau d'eau		8.40	
TVA	12.37	12.77	3.23 %
Total [€ TTC]	237.29	244.89	3.20 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ en 2024

1,98 €/m³

Répartition au 1er janvier 2024



BILAN

❖ Station de pompage :

Mise en conformité réglementaire du périmètre de protection du champ captant.

La pompe du puits principal a été équipée d'un variateur afin d'améliorer le rendement, augmenter la durée de vie de la pompe, diminuer la consommation énergétique et diminuer l'empreinte carbone.

❖ Réservoirs :

Le Plan Pluriannuel d'Investissements qui, outre le renouvellement du réseau, portait sur la réhabilitation des réservoirs du Syndicat, avec :

- la rénovation des cuves,
- le remplacement des canalisations intérieures,
- les travaux sur toiture et sur les façades,
- les armoires de commande,
- les armoires de télégestion,
- les armoires de communication/sauvegarde.

A ce jour, 80 % des travaux sur les réservoirs sont achevés.

L'accent est également porté sur la protection avec, la sécurisation des portes, la vidéo-surveillance et le contrôle d'accès sur l'ensemble des structures.

❖ Réseau :

Suite à la loi Grenelle 2 du 12/07/2010 et son décret d'application du 27/01/2022, il est préconisé un taux de renouvellement du réseau de l'ordre de 1% par an afin de parvenir au taux de rendement imposé par la législation.

Depuis 2005, le SMAEP Adour Coteaux a entrepris une démarche de renouvellement réseau.

PERSPECTIVES

❖ Station de pompage :

Finalisation du périmètre de protection du champ captant.

❖ Réservoirs :

Les travaux de réhabilitation des réservoirs se poursuivront sur le nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement qui sera voté pour la période 2024—2034, avec ceux d'Orleix et Oléac-Debat en 2024 et 2025.

Le génie civil des réservoirs d'Aureilhan et de Sarrouilles II seront portés sur le Plan Pluriannuel d'Investissements suivant.

Etude sur la pertinence d'un système de rechloration sur Boulin et Oléac-Debat est également lancée.

❖ **Réseau** :

Par délibération du 29 juin 2023, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) portant sur le renouvellement du réseau a été voté pour la période 2024-2034. Ce PPI est établi en fonction de la nature des conduites existantes, du nombre de fuites répertoriées et réparées sur les conduites à renouveler.

Etude sur la recherche de fuites par la pose de prélocalisateurs corrélants basés sur l'intelligence artificielle. Le SMAEP s'est porté candidat aux cotés de la société LEAKMITED afin de répondre à un appel à projet de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)

❖ **Compteurs** :

Déploiement de compteurs communicants sur l'ensemble du territoire du Syndicat à compter de 2023. A raison de +/- 1000 compteurs changés par an, l'opération devrait se dérouler sur 10 ans.

C - ANNEXES

Annexe 1 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Désignation	Valeur	Unité	Fiabilité	Commentaire	Vérif. Etat
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.	105 points				
EXISTENCE ET MISE A JOUR DU DESCRIPTIF DETAILLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (Plan et inventaire des réseaux)					
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé : 40 points ==> Le descriptif détaillé EST CONSIDERE COMME ETABLI (Seuil de 40 points atteint)					
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX					
Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau : 15 points sur 15					
VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points).	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX					
VP 238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions, voir aide=>)	100	%			
VP 240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	50	%			
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX					
VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	0	0(non) ou 1(oui)			
VP 246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	1	0(non) ou 1(oui)			
VP 249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	1	0(non) ou 1(oui)			

VP Calculées automatiquement et affichées dans les entêtes de bloc :

VP 263
VP 264

15
40

Édition avril 2025
 CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

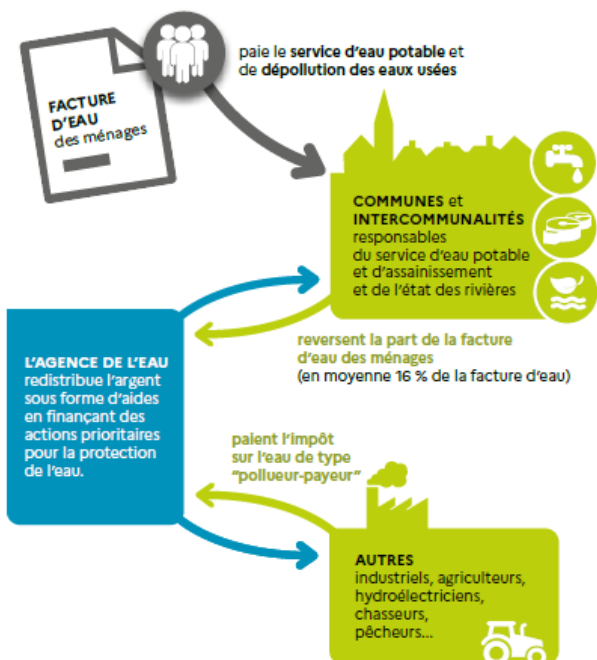
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2025









NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

 <p>0,05 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés</p>	 <p>2,10 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés</p>	 <p>68,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
 <p>9,85 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024</p>	 <p>1,70 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
 <p>1,90 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	 <p>3,80 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	 <p>11,70 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

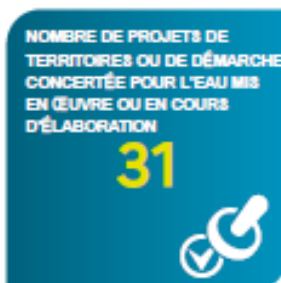
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.

 <p>4,20 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau</p>	 <p>6,80 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)</p>	 <p>30,90 € aux collectivités pour l'opération des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie</p>
 <p>21,80 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024</p>	 <p>16,10 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
 <p>9,30 € aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>		 <p>10,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 - 17 - 33 - 47 - 79 - 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE

(dépt. 16 - 19 - 23 - 24 - 63 - 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 - 64 - 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 - 11 - 31 - 32 - 34 - 81 - 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 - 30 - 46 - 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

IMPACT'VEST



Conception : AEL & DIC - Adaptation : AEL & DIC - Impression : Delbert
© Agence de l'eau Adour-Garonne, photographie : Jean-Louis Aubert

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)

Donnez VOTRE AVIS sur l'avenir de l'EAU

2 CONSULTATIONS

les enjeux de l'eau & les risques d'inondation

DU 29 NOVEMBRE 2024 AU 25 MAI 2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Énergie
Ministère de l'Équipement
Ministère de l'Environnement

EAU GRAND SUD-OUEST

NOTES